

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 9 septembre 2013, à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 2 septembre 2013

PRESENTS : M. BLANC Gérard, M. BOUDET Bernard, M. Ernest ENTEMEYER, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, M. SALGUES Alain, M. LARRAMENDY François, Mme GALLOIS Elisabeth, Mme Catherine DELPECH, M. MENOT Martial, M. PIVAUDRAN Mathieu

EXCUSÉS : Mme Brigitte GIBERT, M. DELNAUD Luc, Mme GREZE Martine, M. MEJECAZE Jean Luc,

ABSENT :

POUVOIRS : de Mme Brigitte GIBERT à M. Bernard BOUDET, de Luc DELNAUD à Martial MENOT, de Martine GREZE à M. F. LARRAMENDY, de J Luc MEJECAZE à G. BLANC

Secrétaire de Séance : M. Mathieu PIVAUDRAN



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Mathieu PIVAUDRAN se propose.



1- Approbation du procès verbal de la réunion du 8 juillet 2013

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2- Modification contrats Agents services Ecole suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que compte-tenu de la mise en place, dès la rentrée du 3 septembre 2013, de la réforme des rythmes scolaires (cf décret du 24 janvier 2013) sur l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des 3 postes correspondants.

La réforme des rythmes scolaires imposent la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires des élèves sur 4,5 jours (et non plus 4 jours) ainsi que la mise en place de 3 heures d'activités pédagogiques hebdomadaires.

Cette modification se traduit par la présence de 2 agents le mercredi (service garderie + ménage) ainsi que la présence des 3 agents qui se répartiront les élèves de l'école pour assurer les activités périscolaires après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette modification nécessite la saisine du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire des 3 postes en question à compter du 3 septembre 2013 de la façon suivante :

- Agent pour la cantine et la garderie + activités périscolaires = 34H (30H précédemment)
- Agent pour la cantine et le ménage + activités périscolaires = 27H30 (24 H précédemment)
- Agent de surveillance récréation + activités périscolaire = 8H (6H précédemment)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 « abstentions », 0 voix « contre » :

- de modifier la durée hebdomadaire des 3 postes en question à compter du 3 septembre 2013,
- de prendre en charge financièrement le coût de ces modifications de contrats sur le B.P. 2013.

3- Choix entreprise Travaux routiers 2013

Monsieur BOUDET donne connaissance de la liste des travaux qui vont être réalisés sur ce programme 2013, à savoir :

TRANCHE FERME

VC 7 du RD 32 à Magès (en partie)
VC 172 lotissement du Garroustié

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre 2013, le Conseil Municipal, par 11 « pour » + 4 pouvoirs, 0 « contre », 0 abstention, délègue M. le Maire ou un adjoint pour signer le marché relatif au programme de travaux routiers 2013.

L'entreprise retenue est l'entreprise MARCOULY de Puy l'Evêque, pour un montant de travaux de 39 900 € ttc. (Tranche ferme) (Somme prévue au BP 2013 : 40 000 € ttc). Il est précisé que l'ordre de service sera délivré rapidement afin que l'entreprise réalise les travaux avant le 31 octobre 2013 ; les pénalités de retard seront appliquées si les délais ne sont pas respectés.

4- Mise en place du service Application du Droit des Sols (ADS) au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article R423-15 qui autorise en son b) le maire à charger des actes d'instruction les services d'une collectivité territoriale ou les services d'un groupement de collectivités ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007, pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne,

Vu la proposition du Président du Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne en date du 20 juin 2013 concernant la mission d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'il sera possible de passer une convention avec le Syndicat Mixte de Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) à l'occasion de la mise en place de leur service « ADS » (Application du Droit des Sols) pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2014, ou ultérieurement.

Considérant le désengagement progressif des services de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui stopperont les instructions au plus tard à la fin de l'année 2015 pour l'ensemble des communes couvertes par un document d'urbanisme et ayant décidé de délivrer ces autorisations au nom de la commune,

Monsieur le Maire expose que le SMPVD propose, à destination des communes volontaires de son territoire, un service ADS qui sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2014. Il procède à la lecture du courrier du Président du SMPVD, Mr LIEBUS, dans lequel il demande aux conseils municipaux de se positionner concernant cette mission.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'étudier cette proposition, et de décider l'échéance à laquelle notre collectivité pourrait décider de bénéficier de l'assistance technique des services du SMPVD pour l'instruction des actes d'urbanisme à délivrer. Une convention sera signée ultérieurement, après résiliation de la convention liant la commune aux services de l'Etat.

Cette assistance concernera l'instruction des différentes demandes autorisations d'urbanisme (les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme a et b). Les modalités pratiques de cette instruction seront décidées ultérieurement avec le SMPVD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 1 voix « contre » (G. Blanc) + 1 pouvoir « contre » (J. L. Mejecaze) , 0 abstention, décide de confier la mission d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme aux services du SMPVD à compter du 1^{ER} septembre 2014.

M. Salgues a fait le compte rendu de l'assemblée plénière concernant la présentation de l'ADS (Application du Droit des Sols) qui s'est tenue le 3 septembre 2013 à Vayrac et ou sont intervenus Mr TOULEC et Mr COUSTEIL de la DDT, ainsi que M. SIMON Vice Président du Grand Cahors en charge de l'urbanisme.

Il s'agit d'une prestation payante du fait de l'embauche de professionnels de l'urbanisme qui pourrait se traduire par le versement d'un montant annuel équivalent à une variable de 6 à 12 € par habitant. M. Blanc a indiqué son désaccord sachant qu'aujourd'hui c'est une prestation gratuite des services de l'Etat. M. le Maire a répondu que selon la loi de 1982 la DDT n'aurait jamais dû assurer cette gestion des permis de construire à titre gratuit et que dans le cadre de la décentralisation les services de l'Etat sont obligés d'appliquer les textes et donc le désengagement des services est prévu pour fin 2014.

M. le Maire a rappelé qu'il ne fallait pas attendre d'être au pied du mur pour mettre en place cette instruction dans le cadre du SMPVD (syndicat mixte du pays de la vallée de la Dordogne) mais qu'il fallait être prêt, au moment ou l'Etat ne gèrerait plus ces dossiers, à prendre le relais et à être réactif sur ces dossiers afin que les habitants ne subissent pas les conséquences d'une lenteur qui pourrait être lassante.

La répartition du montant qui sera versé pour la gestion des permis de construire au SMPVD pourra être calculée soit à l'acte, soit pour un certain montant par habitant que la commune verserait, soit par un mélange des deux.

Nous défendrons bien entendu la meilleure des solutions.

5- Prix et qualité du service public de l'eau potable (E. Entemeyer)

E.Entemeyer donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2012.

Quelques faits marquants :

- nous sommes 776 abonnés,

- 300 000 m³ sont pompés et notre rendement est de 57%, ce qui signifie qu'il se perd à travers des fuites et des besoins en eau du service – purges du réseau, poteaux d'incendie, lavage des réservoirs, un peu moins de la moitié de ce qui est pompé !
- Les abonnés ont consommé en 2012 : 160 893 m³ soit en moyenne 401 litres par habitant et par jour
- Notre eau est de bonne qualité – bilan ARS-
- Le prix du m³, comprenant une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé, sur une base de consommation de 120 m³, est de 2,43 euros ttc/ m³.

Le service est exploité en gérance. Le gérant est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} juillet 2002. La durée du contrat étant de 12 ans, il prendra fin au 30 juin 2014. Un appel d'offre est en cours de préparation par le syndicat AEP.

Concernant les fuites dans la rue de Rocamadour, le SIAEP commence à provisionner par anticipation pour assurer le remplacement des canalisations qui pourra se faire lorsque la commune aura décidé de refaire le revêtement de la rue.

6- Prix et qualité du service public d'assainissement collectif (B. Boudet)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

La DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte**, par 11 voix « pour » + 4 pouvoirs, le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROCAMADOUR. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Les points les plus marquants :

- La population desservie est de 711 habitants
- La société Veolia a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Le réseau est composé de 7 kms de canalisations et de deux postes de refoulement.
- Le prix du m³, comprenant une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé, sur une base de consommation de 120 m³, est de 3.91 euros ttc/ m³.
- Le contrat d'affermage sera à renouveler en 2015.

7- Point sur Intercommunalité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des discussions en cours par les intercommunalités sur le sujet. Suite à la dernière réunion de la CDCI et compte tenu de l'obligation de fusionner pour les communautés de Padirac et Gramat qui n'atteignent pas le seuil de population de 5000 habitants, M. Martin Président de la communauté de communes de Padirac, initialement contre le projet de regroupement des 8 communautés de communes du Nord du Lot, a souhaité relancer ce projet en proposant la réalisation d'une étude sur ce périmètre. A l'heure où se tient la séance du Conseil Municipal les communautés de communes favorables sont : Saint Céré, Padirac sous peu, Vayrac, Gramat, Rocamadour-Souillac. Les communautés qui se déclarent défavorables : Bretenoux, Martel, Sousceyrac.

Cela conduit à faire des études et extrapolations financières sur la base de 5 communautés de communes seulement. Le Préfet du Lot sera amené à se prononcer sur la viabilité de cet état de fait.

8- Retrait distributeur de billets par la Banque Populaire

Nous avons reçu un avis de retrait du distributeur bancaire de l'Hospitalet pour fin octobre 2013, la Banque Populaire le déclarant non rentable.

S'en suit un tour de table et le conseil municipal exprime clairement son désaccord. Cela représente un service utile pour les commerces en général, et ceux non équipés de terminaux à cartes bleues. De plus une partie de la population âgée de la commune qui a coutume d'avoir un peu de monnaie serait obligée d'aller dans la cité ou à Alvernac ou à Gramat.

Un grand site touristique, configuré comme Rocamadour, ne peut être privé de ce type de service. D'autres banques aimeraient, peut être, développer leur notoriété localement en étant prestataire sur le site, aussi Mr le Maire va demander à rencontrer la Banque Populaire pour infléchir cette décision et permettre de pérenniser ce distributeur automatique à l'Hospitalet.

9- Synthèse sur le transport à la demande

La commission du Conseil Général qui s'est tenue le 8 août 2013 a rendu un avis favorable à notre demande. La mise en place du service de transport allers- retours Rocamadour-Gramat interviendra dès octobre 2013 jusqu'à août 2014. Nous attendons la nouvelle convention où seront bien précisés la fréquence, le prix, la durée, le parcours...tels que validés.

Actuellement 13 personnes sont très intéressées : 5 usagers déclarés, et 7 potentiels. Seulement 3 euros seront demandés aux usagers ; Des aides du Conseil général, du Conseil Régional et du CCAS viendront compléter le financement de cette initiative.

Le conseil municipal encourage d'autres usagers à se déclarer pour que le principe soit durablement viable pour la collectivité.

10- Point sur la rentrée scolaire

La rentrée des classes s'est très bien déroulée. Les activités périscolaires ont débuté : un planning a été élaboré, pour septembre et octobre 2013, par les membres de la commission école en collaboration avec les trois agents qui ont accepté d'encadrer les enfants pour ces activités.

Avec Sandrine et Laure les enfants pratiquent de la relaxation et du Yoga et des activités culturelles telles que Dessin, danse musique, avec Dominique du sport pour apprendre la coordination des mouvements, l'équilibre, le travail en équipe...

Il est envisagé de mettre en place de nouvelles activités tous les trimestres.

Les lieux utilisés sont la garderie, la cour ou le préau, la salle de cantine, et le jardin de l'école.

Les agents participeront à des formations courant 2014.

M. le Maire félicite les membres de la commission école qui ont travaillé sur ce dossier afin que tout soit en place pour la rentrée.

M. Blanc fait une remarque sur le temps de transport qui est trop long le mercredi. Cette observation doit être formulée auprès du Conseil Général qui a à sa charge le transport scolaire.

11- Edition du bulletin municipal 2013

Mr le Maire invite les conseillers à proposer et rédiger des sujets pour le prochain bulletin municipal

Parmi les idées :

- Le coût de l'école pour la collectivité
- Focus tourisme
- Information sur le rendement de notre réseau d'eau potable, statistiques générales...
- Point commerce local
- Couverture médiatique de Rocamadour (le cru 2013 est exceptionnel)
- Urbanisme
- Cimetière
- ...

Il est également évoqué le besoin de synchronisation des différents acteurs du site sur la saison : partage des programmes des uns et des autres, recherche de complémentarités, d'interdépendances, ...Le site pouvant aussi faire du push avec une mailing list à jour. Je rajoute ici que toute liste informatique client doit faire l'objet d'une déclaration à la CNIL, à voir si cela s'adresse à notre situation d'information sans acte d'achat.

12- Questions diverses

F. Larramendy nous fait partager l'excellent accueil qui est toujours donné à Rocamadour par notre commune jumelle Eguisheim (www.ville-eguisheim). Comme vous le savez Eguisheim a été élu « village préféré des Français » à travers l'émission de S. Bern, succédant ainsi à Saint Cirq Lapopie.

Rocamadour fait l'objet d'une demande d'autorisation pour le tournage d'un téléfilm appartenant à une série policière d'une certaine qualité de France 3.

Le titre un peu évocateur est « Meurtre à Rocamadour ». Un épisode « Meurtre à Saint Malo » a été récemment diffusé et a mobilisé 4,5 millions de téléspectateurs !!!

Ce tournage représenterait près de 22 jours de travail sur le site courant novembre, un vrai besoin d'hébergement - approvisionnement. Nous ne savons pas encore s'il y aura appel à des figurants.

En revanche certains passages du scénario sont assez peu compatibles avec le retour en grâce de nos sanctuaires et risqueraient d'être contre-productif pour notre image. La production est totalement ouverte pour modifier ce qui serait trop délicat. Une rencontre va être organisée avec la production, le conseil municipal et le Pèlerinage afin d'aboutir à un consensus. Affaire à suivre.

F. Larramendy fait un retour sur le parcours d'images. M. Blanc rapporte que beaucoup de personnes de la commune ont le sentiment que cette prestation a coûté très cher et que pour la même somme (20 000 €) des choses plus importantes auraient pu être financées : achat d'un tracteur, entretien des chemins,...

M. le Maire répond à cette observation que Rocamadour a une renommée à préserver, une économie source de travail, et une dimension culturelle à ne pas abandonner d'où la nécessité d'une politique ouverte sur l'extérieur. Aujourd'hui les médias s'intéressent à Rocamadour c'est le fait de tous les élus, de tous les habitants, de tous les professionnels, agriculteurs et de l'Office du Tourisme qui font de Rocamadour un pôle d'excellence.

Point sur les cimetières :

G. Blanc nous fait part des relatives difficultés rencontrées pour finaliser le dossier de reprises des concessions : nombreux recollements restant à faire, multiples données à consulter, notamment sur le cimetière de l'Hospitalet.

Le dossier ne peut être clôturé et la société Finalys Environnement avec qui la mairie a signé un programme de restructuration en 2007 propose un devis complémentaire à hauteur de 2 682.99 € ttc pour assurer des recherches généalogiques qui permettraient de terminer le travail de recollement des concessions.

Avant de signer ce devis complémentaire et de voir s'il sera possible de l'intégrer sur le budget, Monsieur le Maire souhaite que soit vérifié si la commande de base a été réalisée en totalité par la société Finalys.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,